



LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PROJET DE DÉCRET PORTANT

**RATIFICATION DE L'ACCORD MODIFIANT, POUR LA TROISIÈME FOIS,
L'ACCORD RELATIF AUX GARANTIES D'INVESTISSEMENTS ENTRE LE
GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, D'UNE PART, ET LE
GOUVERNEMENT D'HAÏTI, D'AUTRE PART, SIGNÉ À WASHINGTON LES 13
MARS ET 2 AVRIL 1953 ET MODIFIÉ UNE PREMIÈRE FOIS À PORT-AU-PRINCE,
LES 7 ET 14 OCTOBRE 1975, ET UNE DEUXIÈME FOIS LES 27 MAI ET 6
SEPTEMBRE 1985**

MICHEL JOSEPH MARTELLY

PRÉSIDENT

Vu les articles 136, 139, 159, 276, 276.1 et 276.2 de la Constitution ;

Vu la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 ;

Vu la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 ;

Vu la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969 entrée en vigueur le 27 janvier 1980 ;

Vu l'Accord modifiant pour la troisième fois, l'Accord relatif aux garanties d'investissement entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, d'une part, et le Gouvernement d'Haïti, d'autre part, signé à Washington les 13 mars et 2 avril 1953 et modifié une première fois à Port-au-Prince, les 7 et 14 octobre 1975, et une deuxième fois les 27 mai et 6 septembre 1985 ;

Considérant que cet Accord vise à renforcer les relations économiques, commerciales et les courants d'investissement avec la plus grande puissance économique mondiale ;

Considérant l'impact positif que la mise en œuvre des dispositions de cet Accord peut avoir sur le développement des activités économiques, une meilleure exploitation des ressources naturelles, l'amélioration de la capacité de production du pays et la création d'emplois ;

Considérant que les structures sont en train d'être mises en place pour renforcer l'État de droit, promouvoir et protéger les investissements directs dans le pays ;

Considérant que la participation de la République d'Haïti à cet Accord de partenariat est de nature à favoriser le développement du pays ;

Considérant la politique du Gouvernement dans le domaine de la promotion des investissements directs internationaux ;

Considérant que la ratification d'Accords et/ou de Conventions internationaux implique leur intégration dans la législation haïtienne ;

Sur le rapport des Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes, de l'Economie et des Finances, du Commerce et de l'Industrie ;

Et après délibération en Conseil des Ministres,

Le Pouvoir Exécutif a proposé le décret suivant :

Article 1^{er}.- Est et demeure ratifié pour sortir son plein et entier effet l'Accord modifiant, pour la troisième fois, l'Accord relatif aux garanties d'investissement entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, d'une part, et le Gouvernement d'Haïti, d'autre part, signé à Washington les 13 mars et 2 avril 1953 et modifié une première fois à Port-au-Prince, les 7 et 14 octobre 1975, et une deuxième fois les 27 mai et 6 septembre 1985.

Article 2.- Le présent décret, auquel est annexé le texte dudit Accord, abroge toutes les lois ou dispositions de lois, tous décrets ou dispositions de décrets, tous décrets-lois ou dispositions de décrets-lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Ministres des Affaires Étrangères et des Cultes, de l'Economie et des Finances, du Commerce et de l'Industrie, chacun en ce qui le concerne.

Adopté en Conseil des Ministres, au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 mars 2013, An 210^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président

Michel Joseph **MARTELLY**

Le Premier Ministre

Laurent Salvador **LAMOTHE**

Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe

Laurent Salvador **LAMOTHE**

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

David **BAZILE**

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes

Pierre-Richard **CASIMIR**

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique

Jean Renel **SANON**

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Marie-Carmelle **JEAN-MARIE**

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources
Naturelles et du Développement Rural

Thomas **JACQUES**

Le Ministre des Travaux Publics, Transports,
Energie et Communications

Jacques **ROUSSEAU**

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Wilson **LALEAU**

La Ministre du Tourisme

Stéphanie **BALMIR VILLEDROUIN**

Le Ministre de l'Education Nationale et de la
Formation Professionnelle

Vanneur **PIERRE**

La Ministre de la Santé Publique et de la Population

Florence **DUPERVAL GUILLAUME**

Le Ministre des Affaires Sociales et du Travail

Charles **JEAN-JACQUES**

La Ministre de la Culture

Josette **DARGUSTE**

La Ministre de la Communication

Régine **GODEFROY**

La Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes

Yannick **MEZILE**

Le Ministre de la Défense

Jean Rodolphe **JOAZILE**

La Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique

Magalie **RACINE**

Le Ministre de l'Environnement

Jean François **THOMAS**

La Ministre des Haïtiens Vivant à l'Etranger

Bernice **FIDELIA**

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre,
Chargé des Relations avec le Parlement

Ralph Ricardo **THEANO**

La Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre,
Chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte
Contre la Pauvreté Extrême

Marie Carmelle Rose Anne **AUGUSTE**

La Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre,
Chargée de la Promotion de la Paysannerie

Marie Mimose **FELIX**

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre,
Chargé de la Sécurité Energétique

René **JEAN-JUMEAU**